

Initiatives ministérielles

Lundi, National Sea Products a annoncé le renvoi de 1 562 employés, soit 27 p. 100 de son personnel. En plus de la fermeture de son usine de Lockport plus tôt cette année, National Sea fermera définitivement ses usines de Canso et de St. John's et elle réduira considérablement le nombre d'employés à son usine de North Sydney.

Nous nous attendons que Fisheries Products International de Terre-Neuve annonce bientôt des mises à pied massives dans la province. Beaucoup d'autres usines plus petites ont aussi fermé leurs portes au Canada atlantique. Depuis hier, quand il a signé un projet de loi limitant l'importation de homards de l'Atlantique aux États-Unis, le président menace le gagne-pain de milliers de pêcheurs de homards.

D'ici peu, le ministre des Pêches et Océans dévoilera le plan de gestion du poisson de fond pour 1990, y compris les quotas de poisson pour l'an prochain. Les scientifiques prédisent que les stocks de poisson vont diminuer considérablement, et la politique actuelle de gestion du gouvernement sème la confusion. Le gouvernement n'a pas dit ce qu'il entend faire pour remédier à cette situation critique.

Toutes les familles de pêcheurs au Canada atlantique s'attendent à des jours très sombres. La fête de Noël ne sera pas une occasion de réjouissance cette année, ni au cours des années à venir.

Vu les circonstances, je vous demande instamment de permettre à la Chambre de tenir un débat spécial sur cette question urgente et pressante qui assombrit l'avenir du Canada atlantique.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Le député de Cap Breton Highlands—Canso soulève cette affaire pour demander à la Présidente d'interrompre les travaux ordinaires de la Chambre pour qu'elle puisse entreprendre un débat d'urgence sur ce sujet très sérieux.

Les députés comprennent facilement pourquoi leur collègue, originaire de cette région du pays, soulève la question.

Des députés des deux côtés de la Chambre ont déjà exprimé leur profonde inquiétude à ce sujet. Plus tôt aujourd'hui, il a été longuement question de cette affaire, et le débat peut fort bien se continuer au cours de la période des questions et à l'extérieur de la Chambre. Je vais écouter très attentivement les questions des députés et les réponses du gouvernement.

Dans les circonstances, je n'ordonnerai pas la tenue d'un débat aujourd'hui. Le député peut être justifié de revenir à la charge à une autre occasion. Je le remercie d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question. Comme je l'ai dit, libre à lui de la soulever à une autre occasion.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI PRÉVOYANT LA REPRISE DE CERTAINS SERVICES GOUVERNEMENTAUX

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE—LES MOTIONS D'AMENDEMENT

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a au *Feuilleton des Avis* sept motions d'amendement inscrites au nom du député de Saskatoon—Dundurn et onze motions d'amendement inscrites au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, pour l'étape du rapport du projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise de certains services gouvernementaux.

Ces motions sont toutes recevables, mais elles ne seront pas toutes choisies, car certaines d'entre elles font double emploi.

Les motions nos 1, 4, 8, 13 et 16, inscrites au nom de la députée d'Ottawa-Ouest sont recevables et elles seront groupées pour les fins du débat. Le vote sur la motion n° 1 vaudra également pour les motions nos 4, 8, 13 et 16.

Les motions nos 2 et 3 sont pratiquement identiques et je ne choisirai pour être débattue que la motion n° 2. Elle sera mise aux voix séparément.

Les motions nos 5 et 7 et la motion n° 6 constituent en fait deux motions identiques. Je choisirai pour être débattues les motions nos 5 et 7; le vote sur la motion n° 5 vaudra également pour la motion n° 7. La motion n° 6 ne sera donc pas choisie.

Les motions nos 9, 10, 11, 12 et 14 portent toutes sur la question du salaire égal pour un travail de valeur égale. Cependant la motion n° 10 fait double emploi avec la motion n° 9 et elle ne sera donc pas choisie pour être débattue. Donc, les motions nos 9, 11, 12 et 14 seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix de la façon suivante: